

**Commune de La Chapelle Chaussée
Canton de Bécherel
Arrondissement de Rennes**

Réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2014

Le treize octobre deux mil quatorze à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PINAULT Pascal Maire

Étaient présents : Ms PICHOUX- BUAN – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mmes REBILLARD-GOUDE VENIEN – DE LA VILLEON – MAURY – Ms GLOAGUEN – RIALLAND – Mme NOURRISSON Isabelle (arrivée à 21h30)

Absents excusés : Mme BOSSARD JAQUET – Ms MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE

Date de la convocation : 07/10/14

**Monsieur REMONTE a donné procuration à Monsieur PINAULT Pascal
Monsieur MOUCHOUX REBILLARD a donné procuration à Monsieur BUAN Jean Marc
Madame BOSSARD JAQUET a donné procuration à Monsieur RIALLAND Nicolas
Monsieur BUAN Jean Marc est nommé secrétaire de séance**

Délibération N° 2014-10-01
Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Jean Marc Buan secrétaire de séance.
Après vote à main-levée Monsieur BUAN Jean Marc est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Délibération N° 214-10-02
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 août 2014

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations prises lors de la réunion de conseil Municipal du 25 août 2014.
Après délibération :
Les conseillers municipaux valident le procès-verbal de la séance du 25 août 2014 à l'unanimité des membres présents.

Délibération N° 2014-10-03
Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2014

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations prises lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.
Après délibération :
Les conseillers municipaux valident à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15 septembre 2014.

Délibération N° 2014-10-04
Rennes Métropole : souhait de conserver le droit de police en matière d'habitat, de la police des immeubles menaçant ruine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 sur l'accès au logement et pour un urbanisme rénové, organise le transfert aux Présidents d'EPCI compétents en matière d'habitat de la police des immeubles menaçant ruine (art L 511-5 et L. 511-6 du code de construction et de l'habitation –CCH), la police des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement (art L123-3 CCH) et la police des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et des locaux attenants ou compris dans ces immeubles (art. L129-1 à L129-6 CCH).

Monsieur le Maire souhaite que ces compétences soient conservées communales et propose de prendre délibération pour s'opposer à ce transfert de compétence :

Après délibération :

Le Conseil Municipal demande que les pouvoirs de police cités précédemment soit conservés par le Maire et non pas transférés au Président de Rennes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015.
Il s'oppose à l'unanimité des membres présents au transfert de compétence proposé.

Délibération N° 2014-10-05

Rennes Métropole : souhait de conserver le droit de police en matière de déchets et gens du voyages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales organise le transfert automatique des pouvoirs spéciales des maires en matière de déchets et gens du voyage aux présidents des EPCI compétents dans ces domaines avec effet à la date d'élection du Président soit le 24 avril 2014. en outre, la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles organise d'une part, le transfert à Rennes Métropole de la compétence assainissement et de la police des maires qui lui est rattachée, et d'autre part, de nouveaux transferts de pouvoir de police portant sur la circulation et le stationnement ainsi que sur la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi aux Présidents des EPCI avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire souhaite que ces compétences soient conservées communales et propose de prendre délibération pour s'opposer à ce transfert de compétence :

Après délibération :

Le Conseil Municipal demande que les pouvoirs de police cités précédemment soit conservés par le Maire et non pas transférés au Président de Rennes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015.
Il s'oppose à l'unanimité des membres présents au transfert de compétence proposé.

Délibération N° 2014-10-06

Achat terrain pour aménagement du parking du Lavoir

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec M et Mme BUSNEL Marcel concernant la vente d'un terrain jouxtant le parking du lavoir. Dans le cadre du projet de rénovation de ce parking, il est intéressant d'acquérir cette parcelle permettant l'agrandissement de cette zone de stationnement.

M et Mme BUSNEL sont favorables à la vente de leur parcelle pour un prix de 3.30 € le m2 (avis des Domaines + 10%).

Après délibération :

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour l'achat de ce terrain qui permettra de réaliser un parking plus grand pour le centre social.
- Accepte le prix de vente proposé du terrain soit 3,30 €/le m2
- Dit que les frais d'actes et de bornage seront pris en charge par la collectivité
- Donne pouvoir au Maire pour procéder au bornage du terrain et à la signature de l'acte de vente auprès de Maître Lambelin Notaire à Tinténiac.

Délibération N° 2014-10-08

Convention pour végétaliser des rues et des murs

Une convention proposée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement est présentée au Conseil Municipal dans le cadre du projet de fleurissement de l'agglomération.

Cette convention est proposée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement qui a passé un partenariat avec Bretagne Vivante, la Société d'Horticulture et la Ville de Rennes afin de dynamiser l'opération « Embellissons nos murs ». Cette action consiste à permettre aux habitants de percer une bande de 15 cm de trottoir le long de leur mur pour planter et entretenir des végétaux.

Une boîte à outils est proposée dans ce cadre, comprenant :

- un guide méthodologique
- une plaquette d'information : personnalisable par la commune pour communiquer sur l'opération auprès des habitants
- un cahier des charges : pour définir les conditions de végétalisation sur les dépendances routières
- un courrier type de demande d'autorisation
- un diaporama personnalisable de présentation du projet : pour animer une réunion d'information auprès du public

la commune s'engage :

- à utiliser les outils de l'opération « végétalisons nos murs et nos trottoirs »
- à fournir à la MCE un bilan de l'opération à 1 et 2 ans
- quelques photos libres de droit afin d'illustrer des documents mettant en avant l'opération

Le Conseil Municipal après délibération :

- Approuve à l'unanimité la convention proposée par la Maison de la consommation et de l'Environnement dans le cadre du projet de végétalisation mené actuellement dans l'agglomération.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la dite convention.

Délibération N° 2014-10-09

Activité piscine – aide de l'association des Parents d'Elèves

En 2011-2012 lors de la mise en place de l'activité piscine l'association de parents d'élèves s'était engagée à verser à la commune une participation de 10 € par élève y participant
54 enfants ont participé à cette activité cette année.

Il est proposé de re-solliciter l'association sur la même base de 10 € par élève.

Après délibération

Le Conseil Municipal décide de solliciter la participation de l'Association des Parents d'Elèves comme proposé précédemment à savoir 10 € par élève ayant bénéficié de l'activité piscine soit 540 €

Délibération N° 2014-10-10

Subvention T A P Conseil Général

Le Conseil Général a décidé en septembre d'attribuer une aide aux communes éligibles au Fonds de solidarité Territoriale (FST) de 50 € par élève et par an pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
Cette aide sera attribuée aux communes de résidence des enfants

Il est nécessaire de reprendre délibération pour solliciter cette aide au prorata des enfants de la commune.

Une demande sera faite auprès des communes de domicile pour le reversement de l'aide à la collectivité

Après délibération

Le Conseil Municipal sollicite le versement de l'aide à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires auprès du Conseil Général.

Le nombre d'enfants résidants sur notre commune participant aux T A P organisés dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires s'élève à 154.

Dit que les communes environnantes sièges d'enfants scolarisés à l'école publique de la Chapelle Chaussée seront contactées afin qu'elles prennent position pour le versement direct de l'aide aux T A P à notre commune à savoir :

Commune des Iffs :	12 élèves
Commune de St Briec des Iffs :	12 élèves
Commune de St Gondran :	18 élèves
Commune de St Symphorien :	2 élèves
Commune de St Thual	1 élève
Commune de Vignoc	2 élèves

En cas de refus de versement direct une convention sera passée avec les collectivités concernées pour le reversement de l'aide au T A P.

Délibération N° 2014-10-11

Décision modificative virement de crédits

Constatant des dépassements de crédits au chapitre 21 du budget primitif il est proposé de procéder à des virements de crédits sur le budget 2014 soit :

Chapitre 21 immobilisations corporelles	+ 20 000 €
Chapitre 23 immobilisations en cours	- 20 000 €

Délibération 2014-10-12

Délai global de paiement pénalités de retard

Monsieur le Maire informe que la Trésorerie conformément au décret 2002-232 du 21/2/2002 a mis en place des pénalités de retard sur facture faisant l'objet de paiement hors délai légal (30 jours)

Il propose de prendre par délibération position en demandant la suppression des ces pénalités de retard et des intérêts moratoires importants à chaque facture (forfait 40 € et taux 8.15%)

Après délibération :

Le Conseil Municipal demande à la Trésorerie que les pénalités de retard appliquées sur les factures réglées hors délai légal soient annulées.

Le forfait de 40 € appliqué sur chaque facture est trop élevé pour notre budget et ampute nos crédits fortement.

Il est rappelé que cette année du fait des élections, les budgets primitifs ont été votés tardivement et ont impacté les paiements des factures.

Délibération N° 2014-10-13

Demande d'annulation crédit irrécouvrable

La Trésorerie nous a fait part d'une demande du Tribunal d'instance de Rennes concernant une créance irrécouvrable et prononçant l'effacement des dettes d'une personne insolvable.

La demande est d'annuler la dette envers la commune d'un montant de 200 € pour une location de salle le 24/07/2010

Les crédits seront annulés au compte 6542 pour 200 €

Après délibération

La demande d'annulation d'une dette envers la commune d'un montant de 200 € est acceptée.

Les écritures comptables sur l'exercice 2014 vont être passées afin d'annuler cette somme au compte 6542

Le Maire est autorisé à passer cette écriture d'annulation.

Délibération N° 2014-10-14

Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electrification

Conformément à l'article 5211-39 du CGCT le Président du syndicat Département d'Electrification a adressé à chaque commune membre le rapport d'activité de son établissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport d'activité

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2013 présenté par le syndicat départemental d'Electrification.

Délibération N° 2014-10-15

Point accueil emploi

La convention de partenariat avec la communauté de communes St méen-Montauban concernant le Point Accueil Emploi est présentée au Conseil Municipal.

La communauté de communes et les 5 communes associées (Langan, La Chapelle Chaussée, Bécherel, Miniac et Romillé) passent une convention pour régler les conditions d'accès du PAE D'Irodouër aux habitants de ces communes.

Le P.A.E. est ouvert les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et l'après midi sur rendez-vous.

La convention proposée est prévue pour une durée d'un an à compter du 1/1/14

La participation financière :

Le Conseil Général verse pour ce service 46 471 € (2013)

A compter du 1/01/14 le soutien financier apporté par le Département pour le fonctionnement des 3 P.A.E. dans la communauté de commune s'élève à 18 400 soit 6 133 €/P.A.E.

Sur cette base la participation financière des commune sera la suivante :

	Population municipale 2014	montant
Bécherel	746	2 934 €
La Chapelle Chaussée	1 174	4 618 €
Langan	904	3 556 €

Miniac sous Bécherel	719	2 828 €
Romillé	3 670	14 436 €
St Pern	984	3 871 €
Irodouer	2 058	8 095 €

Après délibération

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par la communauté de communes de St Méen-Montauban pour l'année 2014.

Dit qu'une réflexion doit être lancée pour les années à venir sur l'opportunité de cette adhésion au Point Accueil Emploi d'Irodouer du fait de notre adhésion à Rennes Métropole.

Délibération N° 2014-10-07 Nom de rues

Dans le cadre de la mise en place des numérotations de rues et lieudits, un diagnostic a été mené par un responsable de la Poste accompagné d'une élue Madame NOURRISSON Isabelle

Il est nécessaire d'attribuer un nom de rue au château situé à l'entrée d'agglomération de la commune.

Il est proposé soit de rattacher le château au lieudit « le Bas bourg » ou « Chemin de Ronde ».

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la rue suivante au château et sa dépendance : « Chemin de Ronde »

POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DÉCISION N° 2014 – 10-01 PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL Droit de préemption urbain

Le Maire de La Chapelle Chaussée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014-04- 01 en date du 25 avril 2014, donnant délégation au Maire sur la durée de son mandat, d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. A ce titre, le Maire ne pourra déléguer l'exercice des droits de préemption à un tiers que pour les DIA ne dépassant pas 150 000 € ;

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 02/04 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
A 1281	Petit clos Meveau Résidence la Tavernerais	823 m2
Propriétaire		SARL ESPACE FONCIER AMENAGEMENT .
Acquéreur		M Chevalier Nicolas et Micaëla COLLIER Rennes
Prix de vente		60 000 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 25/05 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1248	4 allée des Peupliers	652
Propriétaire		OURRIERE Manuel .
Acquéreur		M HAMON Dominique
Prix de vente		205 000 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 11/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1337	Lotissement le Plessix lot 32	310
Propriétaire		Bretagne Aménagement Patrimonial
Acquéreur		M NEZES SOBA
Prix de vente		35 500 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1336	Lotissement le Plessix lot 31	325
Propriétaire		Bretagne Aménagement Patrimonial
Acquéreur		M Tafanier Brimcham
Prix de vente		37 500 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1331	Lotissement le Plessix lot 26	332
Propriétaire		Bretagne Aménagement Patrimonial
Acquéreur		Monsieur SOMA ET AMRKAN
Prix de vente		38 000 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1329	Lotissement le Plessix lot 24	297
Propriétaire		Bretagne Aménagement Patrimonial
Acquéreur		Monsieur GORIEUX A
Prix de vente		34 000 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1326	Lotissement le Plessix lot 21	376

Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial
Acquéreur	AUBAULT A
Prix de vente	43 000 €

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1325	Lotissement le Plessix lot 20	445
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	LEBRETON LEROUX	
Prix de vente	51 000 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1325	Lotissement le Plessix lot 20	445
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	LEBRETON LEROUX	
Prix de vente	51 000 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1317	Lotissement le Plessix lot 12	366
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	IRAZUSTA	
Prix de vente	42 500 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 09/06 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m²
B 1314	Lotissement le Plessix lot 9	420
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	DAVID ET EVEZARD	
Prix de vente	46 200 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner		

(D.I.A) déposée en mairie le 15/07 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m ²
B 1336	Lotissement le Plessix lot31	325
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	FONTAINE V.	
Prix de vente	37 500 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 18/07/ 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m ²
B 1310	Lotissement le Plessix lot 5	460
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	CHOUAN	
Prix de vente	52 500 €	

Vu la déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposée en mairie le 02/10/ 2014, Section cadastrale	adresse	Surface en m ²
B 1323	Lotissement le Plessix lot 18	398
Propriétaire	Bretagne Aménagement Patrimonial	
Acquéreur	HUET	
Prix de vente	45 500 €	

Questions diverses

Point accueil emploi

Monsieur le Maire fait part des données en terme de chômage sur la commune fournies par le point accueil emploi. En 2012 : 57 demandeurs d'emploi, en 2013 : 64 dont 32 femmes.

Mme Revault, responsable du PAE a rencontré tous les élus pour présenter son activité ainsi que les partenaires : afel, cdas etc.

La demande d'une permanence sur la commune du PAE serait à faire : au pôle centre social par exemple.

L'information auprès de la population sur ce service est à diffuser.

Mettre sur le site des informations sur le P A E

Jeux école publique

Des devis de dalles amortissantes pour le jeu de l'école publique qui a été démonté sont présentés par Monsieur GLOAGUEN

30 m² de dalles, devis allant de 2 600 à 3 700 € (150 dalles) : durée de vie 7 ans

ou sol coulé pour structure (épaisseur 65 mm) : durée de vie 10 ans

avant de se prononcer il est nécessaire de revoir le positionnement de la structure dans la cour de l'école.

La décision sera prise en commission des bâtiments.

Noms de rues

Suite au relevé fait par Mme Nourrisson accompagnée de Monsieur RHAMI de la Poste, il est proposé qu'à l'avenir les nouveaux panneaux de lieudits soient marqués du logo de la commune afin d'indiquer aux personnes le territoire communal.

Des habitants souhaiteraient que des panneaux récapitulatifs de lieudits soient apposés sur la commune.

Lotissement le Plessix

Monsieur BUAN informe qu'une voirie est prévue le long de la rd 27 reliant la rue des Tisserands à l'allée du Chanvre. Il va négocier cette voirie en enrobé, alors qu'il est prévu de réaliser un bi-couche. Un îlot central va être réalisé afin de séparer cette voirie du chemin piéton également prévu.

Lotissement de la Tavernerais

Jean Marc BUAN rappelle que qu'il rencontrera l'aménageur du lotissement la Tavernerais avant la rétrocession du lotissement afin de lui faire part des remarques sur les espaces verts à revoir. Il sera également question du reversement du solde de la participation du lotisseur sur le budget assainissement

Marque-page et panneaux bibliothèque municipale

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un panneau indicateur des horaires de la bibliothèque.

Le premier devis classique pour 265.62 €

Le second pour 140 € de l'ets St Cyr de Hédé

Le troisième de l'atelier Briand pour 110.80 €

Diverses propositions sont présentées aux membres du conseil municipal.

Le choix sera fait après modification de couleur et dessin du panneau et marque-page similaires demandées à l'atelier Briand.

L'emplacement du logo de la commune est proposée mais le logo doit être revu et donc s'avère difficile à poser de ce fait.

Commission finances

La commission finances va se réunir le mardi 4 novembre à 20h00 afin d'étudier les propositions de renégociation de prêts présentés par le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Le passage en taux fixe des 2 prêts sera étudié à cette occasion.

La commission bâtiments, urbanisme se réunira le lundi 20 octobre à 18h00

La commission écho de la chaussée se réunira le 12 novembre à 20h00

Fresque sur mur de l'école

Une fresque va être réalisée sur le mur d'entrée de l'école publique par les jeunes adolescents du centre de loisirs.

La maquette de la fresque est présentée au conseil municipal

Incivilité sur la commune

Diverses incivilités ont été dénombrées sur la commune : vitesse en agglomération, conduite sans permis, courses de voitures, tags sur la salle des sports, luminaire dans la coulée verte.

La gendarmerie a été interpellée et une plainte a été déposée.

Association Sportive Romillé

L'office des sports a été dissoute lors de la dissolution de la communauté de communes. L'animateur sportif a été repris par la commune de Romillé. Les charges de personnel s'élèvent à 35 000 €, la CLECT reverse en retour 11 362 € à la commune de Romillé

Il a été proposé en juillet dernier d'organiser des camps sportifs, 7 jeunes de la commune y ont participé

Pour 2015, le projet d'animations pour les jeunes de 12/17 ans est à affiner avec un quota de places ouverts aux jeunes de la commune.

Une aide financière de la commune sera demandée au prorata du nombre d'habitants ou aux nombres de jeunes y participant.

Des propositions d'animations vont être faites pour les vacances de Noël et février.

Préau et VMC école

Les devis pour l'éclairage du préau et la modification de la VMC dans la classe bois de l'école vont être étudiés en commission des bâtiments.

Des devis sont en cours sur la réalisation d'une nouvelle classe à l'école, l'isolation du bâtiment, le changement de fenêtres afin de gagner en économie d'énergie.

Sécurité dans les lotissements

Une étude dans le cadre de la commission déplacement au sein de Rennes Métropole a été demandée.

Eglise

La nacelle va être louée auprès de Loxam pour 842.02 € afin de permettre au couvreur la réparation duclocher de l'église.

Ce sera l'occasion d'utiliser la nacelle pour élaguer les arbres auprès du monument aux morts.

Centre social

Un velux va remplacer une lucarne sur le toit du centre social.

L'ex Carnyx

Ces locaux vont être utilisés par le club de la bonne humeur pour jouer aux palets. Il va être nettoyé et rangé.

Création Tai Chi Chuan

Une nouvelle association vient d'être créée

Commémoration de l'Armistice

La commémoration de l'armistice aura lieu le mardi 11 novembre. Il est prévu une intervention des enfants des écoles avec chant et lecture de textes.

Parking de la mairie

Il a été constaté que le stationnement sur le parking de la mairie est difficile depuis le nouveau marquage.

Cabine téléphonique

Demander l'enlèvement de la cabine téléphonique qui ne sert plus près du Carnyx

Jardinière gênante sur la rue de Montmuran

Elle va être déplacée